

3 - 4 DÉCEMBRE
2025 À PARIS

CONFÉRENCE INTERNATIONALE
INTERNATIONAL CONFERENCE
SUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE
ON CHILDHOOD WELFARE

La protection de l'enfance dans tous ces États !



Comment la France, l'Italie, l'Écosse et le Québec, tous signataires de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) de 1989, ont-ils structuré la gouvernance et le financement des politiques publiques en faveur des enfants protégés ?

Quel rôle attribuent-ils à l'accueil familial et à l'accueil institutionnel ?

Quels sont les succès de ces différents modèles et les défis persistants ?

De quelles pratiques la France pourrait-elle s'inspirer pour répondre aux enjeux actuels de la protection de l'enfance ?

CNAPE
LA PROTECTION DE L'ENFANT

Contact :
ancreai@ancreai.org

ANCREAI
Fédération des Centres
Régionaux d'Etudes,
d'Actions et d'Informations

ASSURER LA PROTECTION DE L'ENFANCE AU-DELÀ DES FRONTIÈRES

La protection de l'enfance transcende les frontières nationales et se situe au cœur des préoccupations sociétales contemporaines. En France, en Italie, en Écosse et au Québec, la prise en charge des enfants vulnérables constitue un enjeu majeur. Si ces pays font face à des défis communs en matière de protection de l'enfance, chacun, marqué par son histoire, sa culture et ses valeurs, développe des modèles distincts pour répondre aux besoins des jeunes et accompagner les familles en difficulté.

Comment la France, l'Italie, l'Écosse et le Québec – tous signataires de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) de 1989 – organisent-ils la gouvernance et le financement des politiques publiques de protection de l'enfance ? Quelle place est accordée à l'accueil familial ou institutionnel ? Comment fonctionne la justice pénale des mineurs ? Quelle prise en charge est proposée aux mineurs non accompagnés ? Quels sont les succès de ces différents modèles, quels sont les défis persistants, et de quelles pratiques la France pourrait-elle s'inspirer pour répondre aux enjeux actuels ?

En comparant les approches nationales, nous chercherons à dégager des enseignements précieux et à nourrir une réflexion sur les évolutions possibles de nos politiques de protection de l'enfance. Par ailleurs, ce symposium vise aussi à croiser les regards sur la protection de l'enfance : celui des institutions, celui des professionnels de terrain, et celui des personnes directement concernées.

Telles seront les questions qui seront abordées lors de ce colloque, qui se tiendra les 3 et 4 décembre à Paris.

Objectifs pédagogiques du colloque :

- Connaître les modalités de gouvernance et de financement de la protection de l'enfance en France, Italie, Ecosse et Québec
- Découvrir les pratiques des professionnels de la protection de l'enfance, et leurs limites, dans ces 4 pays
- Identifier et comparer la place des enfants dans la définition et la mise en œuvre des politiques de protection de l'enfance dans ces 4 pays
- De quelles pratiques la France pourrait-elle s'inspirer afin de répondre aux enjeux actuels de la protection de l'enfance ?



Mercredi
3 décembre



THÈME DE LA JOURNÉE :

GOVERNANCE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN FRANCE, EN ITALIE, EN ÉCOSSE ET AU QUÉBEC

Matinée

Regards institutionnels sur la protection de l'enfance

Durant cette session, nous chercherons à répondre aux questions suivantes : Qui sont les acteurs clés de la protection de l'enfance ? Quels sont les rôles et les interactions des différents acteurs ? Qui finance quoi ?

9:30

Ouverture du colloque

- *Didier Tronche, président de la CNAPE*
- *Jacques Nodin, président de l'ANCREAI*

9:45

Introduction institutionnelle

- *France – Sarah El Haïry, Haute-Commissaire à l'enfance*

10:00 Paroles de représentants de la protection de l'enfance

- *Québec – Robert Levasseur, Directeur de la protection de la jeunesse à la retraite*
- *Italie – Renato Sampogna – Directeur Division IV de la planification sociale et politiques pour les enfants et les adolescents, ministère du Travail et des Affaires Sociales (présence à confirmer)*
- *Écosse – John Sturgeon, ancien travailleur social, universitaire*
- *France – DGCS intervenant à confirmer*

12:00 à 14:00 pause déjeuner

Après-midi

La protection de l'enfance en action

14:00 Parole des professionnels

Les systèmes institutionnels sont-ils lisibles pour les professionnels de terrain ? Qu'est-ce qui fonctionne bien selon eux ? Quelles sont les bonnes pratiques et les principales limites ?

- Québec – Robert Levasseur et professionnels de la protection de l'enfance dans un clip vidéo
- Italie – Maria Teresa Paladino, organisme public, Région Émilie-Romagne
- Écosse – Alison Penman, Directrice des services, Services à l'enfance et à la famille
- France – Emmanuel Panis, Directeur général de l'association ARASS

15:30 Parole des enfants et des parents

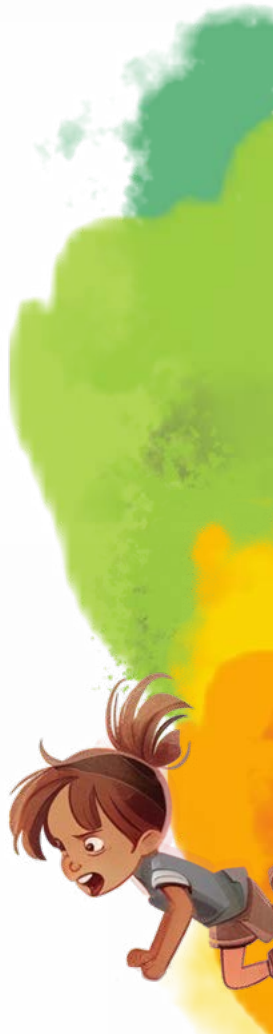
Dans les pays représentés, la parole des enfants a progressivement gagné en reconnaissance comme levier essentiel pour faire évoluer les politiques. Mais dans quelle mesure ces efforts ont-ils été couronnés de succès ?

- Québec – Carl Lacharité, enfants et parents dans un clip vidéo
- Italie – Federico Zullo & Carol Roncali, Agevolando, association italienne des jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance
- Écosse – Lynsey Carey, Who Cares ? Scotland
- France – Emma Etienne, Hamza Bensatem, jeunes majeurs sortants de l'aide sociale à l'enfance

17:00 Isolement social « HIKIKOMORI » et déscolarisation chez les jeunes au Japon : regards croisés et pistes d'action

Le terme japonais « hikikomori » désigne une situation d'isolement social prolongé, dans laquelle une personne s'abstient de tout contact extérieur à la famille pendant plus de six mois. Cette intervention propose d'éclairer les causes sociales et institutionnelles de ces phénomènes, nous présenterons également les réponses actuelles apportées.

- Japon – Akiko Awa, Université de Waseda, Tokyo, Saori Matsubara, Infirmière scolaire, Département de Hyogo



Jeudi
4 décembre

THÈME DE LA JOURNÉE : REGARDS CROISÉS SUR DES ASPECTS SPÉCIFIQUES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Matinée

Focus sur l'Italie et l'Ecosse

10:00 Un système de protection équilibré entre droits de l'enfant et soutien à la parentalité (Italie)

Répondre aux besoins des enfants est un défi collectif qui suppose l'implication conjointe des familles et des services de protection. Retour sur l'expérience italienne du « Programme d'Intervention pour la Prévention de l'Institutionnalisation » (P.I.P.P.I.), devenu une politique publique qui cherche à garantir le droit au soutien à la parentalité.

- Paola Milani, Professeure en pédagogie sociale et familiale, Université de Padoue
- Marco Ius, Professeur associé à l'Université de Trieste
- Témoignages de familles (vidéo)
- Réactions et questions des intervenants internationaux et du public

11:00 Approches interdisciplinaires en protection de l'enfance (Écosse)

L'Écosse est un petit pays magnifique, mais des inégalités économiques et le choix politique de l'austérité engendrent des souffrances chez les plus vulnérables. En parallèle, en 2024, l'Écosse est devenue le premier pays au monde à incorporer la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant dans le droit interne écossais. Cela signifie que toutes les autorités publiques et le législateur doivent planifier et agir en conformité avec la Convention". Quelles sont les implications interdisciplinaires de cette évolution ?

- John Sturgeon, ancien travailleur social, universitaire
- Alison Penman, Directrice de service - Services à l'enfance et à la famille
- Réactions et questions des intervenants internationaux et du public

12:00 à 14:00 pause déjeuner



Après-midi

Focus sur le Québec et la France

14:00 Approches communautaires au Québec

Les communautés soudées et solidaires jouent un rôle clé dans la prévention de la maltraitance et la protection des enfants. Au Québec, un réseau de plus de 300 centres communautaires familiaux offre un soutien non professionnel aux familles, souvent en lien avec les services de protection de l'enfance. Cette séquence mettra en lumière la perspective des travailleurs de ces centres.

- *Carl Lacharité et extraits vidéo de travailleurs communautaires*
- *Réactions et questions des intervenants internationaux et du public*

15:00 Prendre soin des mineurs aux parcours complexes (justice des mineurs, mineurs non accompagnés, santé mentale)

Les jeunes pris en charge cumulent souvent des vulnérabilités qui complexifient leur accompagnement. Ce panel abordera les enjeux liés à la migration, à l'exil, au handicap, aux troubles psychiques et à la justice des mineurs.

- *Adélaïde Vervaecke, Psychologue clinicienne*
- *Manon Veaudor, Maîtresse de conférence en science politique à l'Université de Haute-Alsace, membre du laboratoire Sociétés, Acteurs, Gouvernement en Europe, UMR7363*
- *Léa Croizet, doctorante en sociologie à l'Université de Poitiers, Laboratoire GRESCO Groupe de recherches sociologiques sur les sociétés contemporaines - UR 15075*
- *Guillaume Bronsard – Professeur de pédopsychiatrie à la faculté de médecine de Brest et Chef de service au CHU de Brest*
- *Réactions et questions des intervenants internationaux et du public*

16:00 Conclusion du colloque



LIEU DE LA FORMATION

ESPACE REUILLY - 21 rue Hénard - 75012 PARIS

Métro : Montgallet, ligne 8
Dugommier, ligne 6
Daumesnil, lignes 6 et 8

Le quartier bénéficie de nombreuses possibilités de restauration, pour tous les budgets.

POUR S'INSCRIRE

Inscription uniquement via ce lien : <https://colloque-ancreai-cnape-2025.fr>

Tarif : 250€ pour les 2 jours

Ce prix ne comprend ni la restauration, ni l'hébergement

CONDITIONS D'ANNULATION

En cas d'annulation de la part du participant, l'information doit être transmise par mail à l'ANCREAI (ancreai@ancreai.org) **avant le 14 novembre 2025**. Les sommes versées seront remboursées, déduction faite de 50 euros par participant correspondant aux frais administratifs et de gestion. Après cette date, les demandes d'annulation ne seront plus prises en compte, le montant des frais d'inscription restera dû. Les demandes de remplacements de participants, formulées par écrit, seront admises à tout moment. Voir les conditions générales de vente sur le portail d'inscription : <https://colloque-ancreai-cnape-2025.fr>

FORMATION OPCO

Ce colloque international est admissible à la formation par les OPCO sous réserve des conditions habituelles requises pour les remboursements des actions de formation de ses adhérents.

N° de déclaration d'existence de l'ANCREAI : 11 75 40 117 75

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Fédération nationale des CREAM
2, rue Mozart - 92110 Clichy
Tél. 01 53 59 60 40
ancreai@ancreai.org
www.ancreai.org

